

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES

A		Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP			
Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible). Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...) Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie					
B		Objet du CREP			
☒ Les parties privatives ☐ Occupées Par des enfants mineurs : ☐ Oui ☒ Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans :		☒ Avant la vente ☐ Ou avant la mise en location			
☐ Ou les parties communes d'un immeuble		☐ Avant travaux			
C		D			
Adresse du bien		Propriétaire			
2 rue Carnot 25840 VUILLAFANS					
E		Commande			
Nom : SCP NETILLARD-ALDRIN GIRARDOT-POTTIER Qualité : Huissiers de justice associés		Adresse : 1 rue auguste jouchoux 25000 BESANÇON			
F					
L'appareil à fluorescence X					
Nom du fabricant de l'appareil : Protec Modèle de l'appareil : Protec LPA1 N° de série : 2724		Nature du radionucléide : Co-57 Date du dernier chargement de la source : 27/11/2024 Activité de la source à cette date : 444 Mbq			
G					
Dates et validité du constat					
N° Constat : 9043 Date du constat : 25/11/2025		Date du rapport : 12/12/2025 Date limite de validité : Aucune			
H					
Conclusion					
Classement des unités de diagnostic :					
Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
	Nombre %	Nombre %	Nombre %	Nombre %	Nombre %
184	101 54,89 %	83 45,11 %	0 0,00 %	0 0,00 %	0 0,00 %
Aucun revêtement contenant du plomb a été mit en évidence					
I					
Auteur du constat					
Signature 		Cabinet : RETI Nom du responsable : AVOVENTES Nom du diagnostiqueur : AVOVENTES Organisme d'assurance : ALLIANZ IARD Police : 86517808/80810371			

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES 3

ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3
- ARTICLES L. 1334-5 A L. 1334-10 ET R. 1334-10 A R. 1334-12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 3

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS 5

CROQUIS 6

RESULTATS DES MESURES 7

COMMENTAIRES 16

LES SITUATIONS DE RISQUE 16

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	16
---	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES 17

ANNEXES 18

CERTIFICAT DE QUALIFICATION	19
-----------------------------------	----

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
- Articles L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du code de la santé publique

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : **AVOVENTES**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **DEKRA CERTIFICATION**
Numéro de Certification de qualification : **DTI1878**
Date d'obtention : **24/08/2022**

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : **T250280**
Nom du titulaire : **RETI**
Date d'autorisation : **05/09/2014**
Expire-le : Permanent

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **AVOVENTES**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : **GRETAGMABETH**
N° NIST de l'étalon : **2573**
Concentration : **1 mg/cm²**
Incertitude : **0,04 mg/cm²**

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	25/11/2025	1
En fin du CREP	168	25/11/2025	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC**
Coordonnées : **NC**
Nom du contact : **NC**

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Antérieure au 01/01/1947**
Nombre de cages d'escalier : **1**
Nombre de bâtiments : **1**
Nombre de niveaux : **3**

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **2 rue Carnot 25840 VUILLAFANS**
Type : **Maison mitoyenne**
Bâtiment :
Entrée/cage n° :
Etage :
Situation sur palier :
Destination du bâtiment :
Référence Cadastre : **AB - 0046**
Habitation (Maisons individuelles)

2.7 Occupation du bien

L'occupant est ☐
☐ Propriétaire
☐ Locataire
☒ Sans objet, le bien est vacant
Nom de l'occupant si différent du propriétaire :
Nom :

2.8	Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage	
1	Cuisine	RDC	
2	Séjour	RDC	
3	WC n°1	RDC	
4	Escalier n°1	RDC / 1er	
5	Dégagement	1er	
6	Chambre n°1	1er	
7	Salle de bains	1er	
8	WC n°2	1er	
9	Chambre n°2	1er	
10	Salle d'eau	1er	
11	Escalier n°2	1er a 2ème	
12	Chambre n°3	2ème	
13	Salle d'eau / WC	2ème	
14	Chambre n°4	2ème	
15	Combles perdus n°1	3ème	
16	Cave	SS	
17	Distribution	SS	

Néant, tous les locaux ont été visités.

N°	Local	Etage	Justification
18	Combles perdus n°2	2ème	Pas d'accès
19	Combles perdus n°3	2ème	Pas d'accès

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

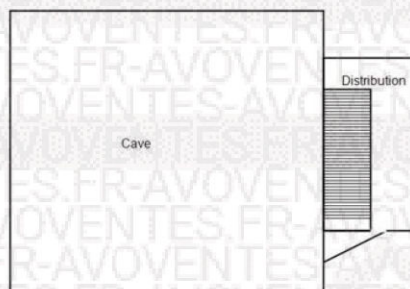
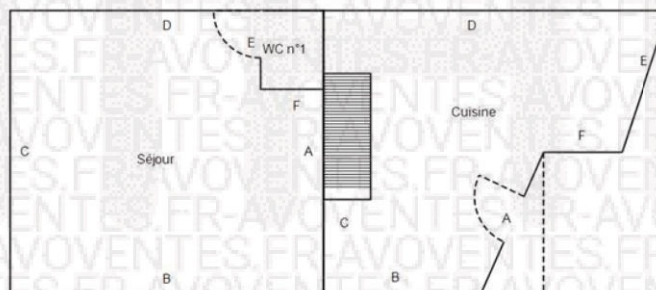
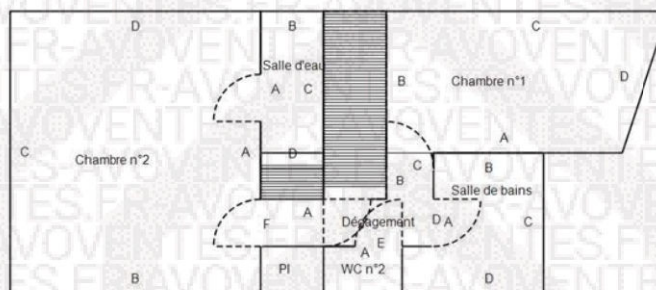
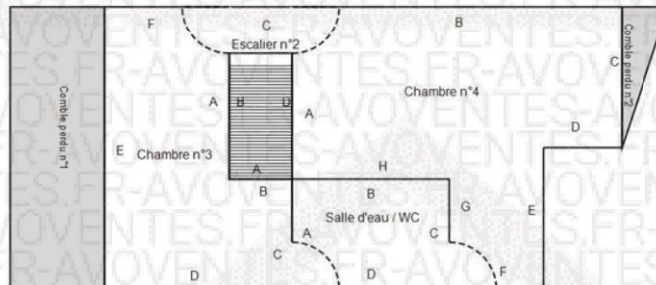
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

Croquis de repérage



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
6	A	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,16	0	
7								0,43		
2	A	Porte n°1	aluminium	Peinture				0,17	0	
3								0,19		
18	A	Porte n°1	aluminium	Peinture				0,23	0	
19								0,18		
8	B	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,2	0	
9								0,66		
	C	Escalier	Ensemble des balustres	Bois	Non peint					Non peint
	C	Escalier	Ensemble des contre-marches	Bois	Non peint					Non peint
	C	Escalier	Ensemble des marches	Bois	Non peint					Non peint
	C	Escalier	Limon	Bois	Non peint					Non peint
	C	Escalier	Main-courante	Bois	Non peint					Non peint
10	C	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,19	0	
11								0,62		
12	D	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,3	0	
13								0,21		
14	E	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,46	0	
15								0,13		
	E	Porte-fenêtre	Dormant/ouvrant extérieur	aluminium	Peinture					Elément, matériau récent
	E	Porte-fenêtre	Dormant/ouvrant intérieur	aluminium	Peinture					Elément, matériau récent
	E	Porte-fenêtre	Volets	aluminium	Peinture					Elément, matériau récent
16	F	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,59	0	
17								0,78		
4	Plafond	Plafond	Plâtre cartonné	Peinture				0,21	0	
5								0,17		
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Séjour (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
20	A	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,19	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
21								0,34		
32	A	Porte n°1 Embrasure	Plâtre cartonné	Peinture				0,2	0	
33								0,77		
	B	Fenêtre n°1 Dormant/ouvrant extérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1 Dormant/ouvrant intérieur	PVC							PVC
36	B	Fenêtre n°1 Embrasure	Plâtre cartonné	Peinture				0,25	0	
37								0,32		
	B	Fenêtre n°1 Tableau	Pierre	Non peint						Non peint
34	B	Fenêtre n°1 Volets	aluminium	Peinture				0,46	0	
35								0,74		
22	B	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,19	0	
23								0,7		
24	C	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,19	0	
25								0,69		
	C	Porte-fenêtre n°1 Dormant/ouvrant extérieur	aluminium	Peinture						Elément, matériau récent
	C	Porte-fenêtre n°1 Dormant/ouvrant intérieur	aluminium	Peinture						Elément, matériau récent
	C	Porte-fenêtre n°1 Tableau	Pierre	Non peint						Non peint
	C	Porte-fenêtre n°1 Volets	aluminium	Peinture						Elément, matériau récent
26	D	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,37	0	
27								0,29		
28	E	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,7	0	
29								0,56		
	E	Porte n°2 Dormant /ouvrant	Bois	Non peint						Non peint
30	F	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,18	0	
31								0,44		
38	Plafond	Plafond	Plâtre cartonné	Peinture				0,64	0	
39								0,4		
	Toutes zones	Plinthes	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			19		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : WC n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
40	A	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,22	0	
41								0,25		
	A	Porte Dormant /ouvrant	Bois	Non peint						Non peint

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
42	B	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,56	0	
43								0,65		
46	C	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,28	0	
47								0,2		
44	D	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,19	0	
45								0,17		
48	Plafond	Plafond	Plâtre cartonné	Peinture				0,54	0	
49								0,59		
	Toutes zones	Plinthes	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Escalier n°1 (RDC / 1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	B	Escalier	Ensemble des balustres	Bois	Non peint						Non peint
	B	Escalier	Ensemble des contre-marches	Bois	Non peint						Non peint
	B	Escalier	Ensemble des marches	Bois	Non peint						Non peint
	B	Escalier	Limon	Bois	Non peint						Non peint
	B	Escalier	Main-courante	Bois	Non peint						Non peint
50	B	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,19	0		
51								0,39			
52	C	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,53	0		
53								0,4			
	C	Porte	Dormant /ouvrant	Bois	Non peint						Non peint
54	D	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,18	0		
55								0,2			
56	Plafond	Plafond	Plâtre cartonné	Peinture				0,71	0		
57								0,23			
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Dégagement (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
58	A	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,2	0	
59								0,62		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Porte n°1 Dormant /ouvrant	Plâtre cartonné	Non peint						Non peint
60	B	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,57	0	
61								0,19		
62	C	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,17	0	
63								0,6		
	C	Porte n°2 Dormant /ouvrant	Plâtre cartonné	Non peint						Non peint
64	D	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,18	0	
65								0,63		
72	D	Porte n°3 Dormant /ouvrant	Plâtre cartonné	Peinture				0,24	0	
73								0,18		
66	E	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,65	0	
67								0,63		
74	E	Placard	Bois	Peinture				0,78	0	
75								0,17		
	E	Porte n°4 Dormant /ouvrant	Plâtre cartonné	Non peint						Non peint
68	F	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,17	0	
69								0,17		
	F	Porte n°5 Dormant /ouvrant	Bois	Non peint						Non peint
70	Plafond	Plafond	Plâtre cartonné	Peinture				0,19	0	
71								0,37		
	Toutes zones	Plinthes	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
76	A	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,18	0	
77								0,43		
	A	Porte Dormant /ouvrant	Plâtre cartonné	Non peint						Non peint
78	B	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,17	0	
79								0,29		
84	B	Placard	Bois	Peinture				0,47	0	
85								0,59		
80	C	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,52	0	
81								0,41		
	C	Porte-fenêtre Dormant /ouvrant n°1 extérieur	PVC							PVC
	C	Porte-fenêtre Dormant /ouvrant n°1 intérieur	PVC							PVC

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
90	C	Porte-fenêtre n°1	Garde-corps	Métal	Peinture			0,13	0	
91								0,12		
88	C	Porte-fenêtre n°1	Volets	aluminium	Peinture			0,19	0	
89								0,47		
82	D	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,17	0	
83								0,21		
86	Plafond	Plafond	Plâtre cartonné	Peinture				0,19	0	
87								0,77		
	Toutes zones	Plinthes	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle de bains (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur			Carrelage						Non peint
	A	Porte	Dormant/ouvrant	Bois	Non peint						Non peint
	B	Mur			Carrelage						Non peint
	C	Fenêtre n°1	Dormant/ouvrant extérieur	PVC	Non peint						Non peint
	C	Fenêtre n°1	Dormant/ouvrant intérieur	PVC	Non peint						Non peint
	C	Mur			Carrelage						Non peint
	D	Fenêtre n°2	Dormant/ouvrant extérieur	PVC	Non peint						Non peint
	D	Fenêtre n°2	Dormant/ouvrant intérieur	PVC	Non peint						Non peint
	D	Mur			Carrelage						Non peint
	E	Mur			Carrelage						Non peint
	F	Mur			Carrelage						Non peint
92	Plafond	Plafond	Plâtre cartonné	Peinture				0,36	0		
93								0,13			
Nombre total d'unités de diagnostic				12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : WC n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
94	A	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,18	0	
95								0,34		
	A	Porte Dormant/ouvrant	Bois	Non peint						Non peint

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
96	B	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,52	0	
97								0,2		
104	C	Fenêtre Dormant/ouvrant extérieur	PVC	Non peint				0,71	0	
105								0,18		
106	C	Fenêtre Dormant/ouvrant intérieur	PVC	Non peint				0,25	0	
107								0,7		
98	C	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,18	0	
99								0,46		
100	D	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,3	0	
101								0,75		
102	Plafond	Plafond	Plâtre cartonné	Peinture				0,31	0	
103								0,17		
	Toutes zones	Plinthes	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
108	A	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,72	0	
109								0,14		
	A	Porte n°1 Dormant /ouvrant	Béton	Non peint						Non peint
	A	Porte n°2 Dormant /ouvrant	Béton	Non peint						Non peint
	B	Fenêtre n°1 Dormant/ouvrant extérieur	PVC							PVC
	B	Fenêtre n°1 Dormant/ouvrant intérieur	PVC							PVC
116	B	Fenêtre n°1 Embrasure	Plâtre cartonné	Peinture				0,23	0	
117								0,71		
	B	Fenêtre n°1 Tableau	Pierre	Non peint						Non peint
	B	Fenêtre n°1 Tablette	PVC							PVC
110	B	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,31	0	
111								0,38		
	C	Fenêtre n°2 Dormant/ouvrant extérieur	PVC							PVC
	C	Fenêtre n°2 Dormant/ouvrant intérieur	PVC							PVC
118	C	Fenêtre n°2 Embrasure	Plâtre cartonné	Peinture				0,23	0	
119								0,4		
	C	Fenêtre n°2 Tableau	Pierre	Non peint						Non peint
	C	Fenêtre n°2 Tablette	PVC							PVC
112	C	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,52	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
113								0,18		
114	D	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,2	0	
115								0,26		
120	Plafond	Plafond	Plâtre cartonné	Peinture				0,72	0	
121								0,19		
	Toutes zones	Plinthes	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic				18	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Salle d'eau (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur			Carrelage						Non peint	
122	A	Mur		Plâtre cartonné	Peinture				0,73	0		
123									0,48			
	A	Porte	Dormant/ouvrant	Bois	Non peint						Non peint	
	B	Mur			Carrelage						Non peint	
	C	Mur			Carrelage						Non peint	
124	C	Mur		Plâtre cartonné	Peinture				0,79	0		
125									0,18			
126	D	Mur		Plâtre cartonné	Peinture				0,1	0		
127									0,21			
128	Plafond	Plafond		Plâtre cartonné	Peinture				0,1	0		
129									0,54			
Nombre total d'unités de diagnostic				8		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Escalier n°2 (1er a 2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
138	A	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,6	0	
139								0,66		
	B	Escalier Ensemble des balustres	Bois	Non peint						Non peint
	B	Escalier Ensemble des contre-marches	Bois	Non peint						Non peint
	B	Escalier Ensemble des marches	Bois	Non peint						Non peint
	B	Escalier Limon	Bois	Non peint						Non peint
	B	Escalier Main-courante	Bois	Non peint						Non peint
130	B	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,41	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
131								0,18			
	B	Porte n°1	Dormant /ouvrant	Bois	Non peint					Non peint	
132	C	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,67	0		
133								0,44			
134	D	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,2	0		
135								0,18			
	D	Porte n°2	Dormant /ouvrant	Bois	Non peint					Non peint	
136	Plafond	Plafond	Plâtre cartonné	Peinture				0,21	0		
137								0,12			
Nombre total d'unités de diagnostic				12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°3 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
140	A	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,44	0	
141								0,42		
	A	Porte n°1	Dormant /ouvrant	Béton	Non peint					Non peint
142	B	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,14	0	
143								0,19		
144	C	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,25	0	
145								0,17		
	C	Porte n°2	Dormant /ouvrant	Béton	Non peint					Non peint
148	Cuisine	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre cartonné	Peinture			0,19	0	
149								0,77		
	D	Fenêtre n°1	Dormant/ouvrant extérieur	PVC						PVC
	D	Fenêtre n°1	Dormant/ouvrant intérieur	PVC						PVC
152	D	Fenêtre n°1	Garde-corps	Métal	Peinture			0,18	0	
153								0,57		
	D	Fenêtre n°1	Tablette	PVC						PVC
146	D	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,7	0	
147								0,59		
154	E	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,17	0	
155								0,41		
156	F	Mur	Plâtre cartonné	Peinture				0,11	0	
157								0,18		
150	Plafond	Plafond	Plâtre cartonné	Peinture				0,21	0	
151								0,18		
	Toutes zones	Plinthes	Bois	Non peint						Non peint

Nombre total d'unités de diagnostic	15	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
-------------------------------------	----	-----------------------------	---	---------------	--------

Local : Salle d'eau / WC (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Carrelage						Non peint
	A	Porte n°1 Dormant/ouvrant	Bois	Non peint						Non peint
	B	Mur		Carrelage						Non peint
	C	Mur		Carrelage						Non peint
	C	Porte n°2 Dormant/ouvrant	Bois	Non peint						Non peint
	D	Fenêtre n°1 Dormant/ouvrant extérieur	PVC	Non peint						Non peint
	D	Fenêtre n°1 Dormant/ouvrant intérieur	PVC	Non peint						Non peint
158	D	Fenêtre n°1 Garde-corps	Métal	Peinture				0,14	0	
159								0,18		
	D	Fenêtre n°1 Tablette	PVC							PVC
	D	Mur		Carrelage						Non peint
	E	Mur		Carrelage						Non peint
	F	Mur		Carrelage						Non peint
160	Plafond	Plafond	Plâtre cartonné	Peinture				0,18	0	
161								0,14		

Nombre total d'unités de diagnostic	13	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
-------------------------------------	----	-----------------------------	---	---------------	--------

Local : Chambre n°4 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Carrelage						Non peint
	A	Porte n°1 Dormant/ouvrant	Bois	Non peint						Non peint
	B	Mur		Carrelage						Non peint
	C	Mur		Carrelage						Non peint
	D	Mur		Carrelage						Non peint
	E	Mur		Carrelage						Non peint
	E	Porte-fenêtre Dormant /ouvrant extérieur	PVC							PVC
	E	Porte-fenêtre Dormant/ouvrant Intérieur	PVC							PVC
164	E	Porte-fenêtre n°1 Garde-corps	Métal	Peinture				0,17	0	
165								0,48		
166	E	Porte-fenêtre n°1 Volets	aluminium	Peinture				0,17	0	
167								0,18		
	F	Mur		Carrelage						Non peint
	G	Mur		Carrelage						Non peint
	G	Porte n°2 Dormant/ouvrant	Bois	Non peint						Non peint

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	H	Mur			Carrelage						Non peint
	Plafond	Fenêtre	Dormant/ouvrant extérieur	aluminium	Non point						Non point
	Plafond	Fenêtre	Dormant/ouvrant intérieur	Bois	Non point						Non peint
162	Plafond	Plafond		Plâtre cartonné	Peinture				0,69	0	
163									0,28		
Nombre total d'unités de diagnostic				17	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
Nature des dégradations	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
	ND : Non dégradé	NV : Non visible	D : Dégradé
	EU : Etat d'usage		

7 COMMENTAIRES
Les pièces suivantes, distribution cave, cave, comble perdu, ne sont pas des pièces destinées a un usage courant d'habitation. Elles ne font pas parties du programme de repérage du CREP.

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☒
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☒

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	☐	☒
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	☐	☒
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	☒	☐

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
Une copie du présent rapport est transmise immédiatement à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé : ☒ Oui ☐ Non
En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

AVOVENTES

est titulaire du certificat de compétences N°DTI1878 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 24/08/2022 au 23/08/2029

Arrêté du 1er juillet 2024 délassant les critères de certification des diagnosticqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiant, électricité, gaz, plomb et thermique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Diagnostic amiant sans mention du 24/08/2022 au 23/08/2029

Arrêté du 1er juillet 2024 délassant les critères de certification des diagnosticqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiant, électricité, gaz, plomb et thermique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Diagnostic de performance énergétique du 24/08/2022 au 23/08/2029

Arrêté du 20 juillet 2023 délassant les critères de certification des diagnosticqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 délassant les critères de certification des organismes de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments du 24/08/2022 au 23/08/2029

Arrêté du 20 juillet 2023 délassant les critères de certification des diagnosticqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 délassant les critères de certification des organismes de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Audit énergétique du 29/01/2025 au 23/08/2029

Décret n° 2023-1219 du 20 décembre 2023 délassant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnosticqueurs intervenant en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 120-53-1 du code de la construction et de l'habitation.

Etat de l'installation intérieure de gaz du 30/10/2022 au 29/10/2029

Arrêté du 1er juillet 2024 délassant les critères de certification des diagnosticqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiant, électricité, gaz, plomb et thermique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Etat de l'installation intérieure d'électricité du 20/11/2023 au 19/11/2030

Arrêté du 1er juillet 2024 délassant les critères de certification des diagnosticqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiant, électricité, gaz, plomb et thermique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L271-4 et suivants, R271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

[Signature]

AVOVENTES

Le Plessis-Robinson, le 06/03/2025



Accréditation n° 4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS – www.dekra-certification.fr
Immeuble La Boursidière - Porte I - Rue de la Boursidière - 92350 Le Plessis-Robinson - France